



RÈGLES DE SÉLECTION

ÉQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK

PARACANOË

Saison 2024

Séniors

Préambule	2
Processus de sélection	3
Nombre d'athlètes sélectionnables en Equipe de France.....	3
Etapes de sélection en Equipe de France.....	3
1° Temps d'identification international 2023	3
2° Temps d'identification national	4
Accès au temps d'identification national de Vaires sur Marne (Mars 2024)	4
Déroulé.....	4
Modalités de sélection sur le temps d'identification national.....	4
Modalités de désignation des remplaçants	5
Publication des sélections	5
Dates prévisionnelles des échéances	5
Autres informations	5

Sélection de l'Équipe de France Senior 2024

Préambule

L'objet de ce document est de formaliser les règles de sélection qui permettront de constituer une Équipe de France (EQF), pour le championnat du monde et le championnat d'Europe de paracanoë, capable d'atteindre les objectifs fixés à l'Équipe de France PARACANOË, lors des Jeux Paralympiques, à savoir :

- Réussir l'objectif de 3 médailles dont 1 en Or aux Jeux Paralympiques ;
- Maximiser le nombre de quotas paralympiques du programme Paracanoë de Paris 2024 ;
- Maximiser le nombre de bateaux français sur les podiums et en finale lors des échéances internationales de la saison.

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique Nationale.

L'engagement quotidien est une priorité dans la formation et la préparation des athlètes pour qu'une majorité de pagayeur.euse.s français.e.s, dans toutes les catégories, présente un niveau individuel conforme aux exigences internationales de chaque discipline.

La performance individuelle et le niveau d'exigence lors d'un événement international majeur, demeurent les deux principales références sur lesquelles reposent les principes de sélection.

Afin de pouvoir participer au processus de sélection des équipes de France, il est demandé à l'ensemble des athlètes concerné.e.s de :

- Être licencié.e.s à la FFCK ;
- Respecter les règlements fédéraux ;
- Signer et respecter la convention individuelle 2024 du sportif et ses annexes¹ ;
- Être à jour de ses factures à l'égard de la FFCK ;
- Être éligible pour obtenir un quota paralympique (notamment posséder un passeport français) ;
- Avoir un passeport avec une date de validité de plus de 6 mois suivant la dernière échéance internationale de l'année ;
- Avoir été classifié.e ou reclassifié.e selon les nouvelles classes définies par l'ICF et approuvées par l'IPC pour la saison sportive 2024 au plus tard à l'occasion de la course de sélection 2024 ;
- Avoir transmis son dossier « du parcours médical Équipe de France paracanoë » **complet** au Médecin de l'Équipe de France avant la date limite inscrite dans le bulletin officiel de la compétition.

Ce document pourra faire l'objet d'annexes complémentaires afin de clarifier le processus de sélection dans le cas où certains points n'auraient pas été couverts ou en cas d'ajustements nécessaires.

¹ Une attention particulière doit être portée à cette convention individuelle notamment à ses articles 11.2 et 11.3 qui seront pleinement appliqués le cas échéant par la fédération ou par un tiers ayant un intérêt à agir

Processus de sélection

La chaîne de décision pour la sélection de l'Équipe de France s'établit selon l'ordre suivant :

1. Proposition de sélection par le Directeur de la Performance au Comité de sélection²,
2. Étude de la proposition par le Comité de sélection, qui est force de proposition, afin d'aider le Directeur Technique National (DTN) dans la décision de sélection,
3. Décision définitive de sélection prise par le DTN.

Les membres du groupe de suivi olympique et paralympique (GSOP)³ sont consultés par le Directeur de la Performance sur la stratégie du collectif France et des équipes de France, dans une logique de soutien politique au projet sportif.

Nombre d'athlètes sélectionnables en Équipe de France

Le nombre d'athlètes sélectionnables pour les épreuves sont :

- Kayak Homme :
 - De 0 à 2 athlètes en KL1H
 - De 0 à 2 athlètes en KL2H
 - De 0 à 2 athlètes en KL3H
- Kayak Femme :
 - De 0 à 2 athlètes en KL1F
 - De 0 à 2 athlètes en KL2F
 - De 0 à 2 athlètes en KL3F
- Pirogue Homme :
 - De 0 à 2 athlètes en VL2H
 - De 0 à 2 athlètes en VL3H
- Pirogue Femme :
 - De 0 à 2 athlètes en VL2F
 - De 0 à 2 athlètes en VL3F

Seuls les athlète.e.s sélectionnés pour les Jeux Paralympiques seront sélectionnés pour le championnat d'Europe 2024.

Étapes de sélection en Équipe de France

La sélection définitive de l'équipe de France Sénior 2024 s'effectue en deux temps définis ci-après :

- Temps d'identification international 2023,
- Temps d'identification national.

1° Temps d'identification international 2023

Les athlètes ayant réalisé un podium lors du championnat du monde 2023 sont qualifié.e.s directement pour le championnat du monde 2024 dans leurs épreuves respectives.

Deux athlètes sont identifiés :

KL3 F	KL1 H
BARBOSA Nélia	BOULLE Rémy

² Comité de sélection défini dans le CR BEX du 16 décembre 2021

³ Annexe 9 du règlement intérieur de la FFCK

2° Temps d'identification national

Accès au temps d'identification national de Vaires sur Marne (Mars 2024)

L'accès au temps d'identification national est autorisé pour tous les athlètes ayant participé à au moins une compétition nationale en 2023 (Test de mars, TIN, championnats de France paracanoe de vitesse) et respectant les points indiqués pour participer au processus de sélection des Equipes de France (voir préambule de ce document), sous réserve notamment du respect de la convention individuelle du sportif de haut niveau et ses obligations.

Les athlètes ultra marins ne sont pas concerné.e.s par cette obligation de participation à une compétition nationale et pourront s'inscrire directement au temps d'identification national. La FFCK a la volonté d'accompagner les projets d'athlètes ultra marins en leur permettant de participer aux courses de sélection.

Les informations relatives à l'inscription et au déroulé seront précisées dans le bulletin d'information spécifique à cet évènement.

Déroulé

Le temps d'identification national se déroulera pendant les courses de sélection nationale organisées à Vaires-sur-Marne le vendredi 29 mars 2024.

Le programme de courses et le règlement de compétition seront présentés dans le bulletin officiel de la compétition.

Modalités de sélection sur le temps d'identification national

Ce temps d'identification est composé de deux finales directes sur 200 mètres.

À l'issue des finales, les compétiteurs et compétitrices marquent des points selon leur classement dans leur catégorie et en fonction du barème ci-dessous :

Classement de la finale 1 et 2	Points attribués
1er	0
2ème	2
3ème	3
...	...
8ème	8

Le classement général par catégorie se fait par addition des points obtenus lors des deux finales de chaque catégorie.

Les athlètes sont alors classé.e.s en fonction de ce total de points. Le premier étant celui qui possède le moins de points, le deuxième celui suivant immédiatement et ainsi de suite pour tous les athlètes. En cas d'exæquo au classement général des points, le temps réalisé (dit chrono) de la première finale servira de base pour départager les athlètes et donner leur classement final.

Exemple	Finale 1 Nombre de Points	Finale 2 Nombre de points	Total Nombre de points	Chrono Finale 1	Classement général
Athlète 1	0	0	0	50s	1
Athlète 2	2	3	5	51s	2
Athlète 3	3	2	5	52s	3

Dans le cas de la participation d'athlètes étrangers, leurs classements et points ne sont pas comptabilisés.

A la suite de cette compétition, le Directeur de la Performance proposera, à partir du « guide des performances significatives » en page 8, une sélection de l'Equipe de France Paracanoë au comité de sélection après avis du GSOP.

Modalités de désignation des remplaçants

Sur tout ou partie du processus de sélection, dans le cas où :

- Un.e athlète sélectionné.e en Equipe de France ne pourrait pas prendre part à une/des compétitions identifiées ;
- Un.e athlète ne remplit pas les *minima* de performance sur le premier bloc de compétitions internationales.

La sélection des remplaçant.e.s se fera par le DTN sur proposition discrétionnaire du Directeur de la Performance.

Les logiques de remplacement auront pour but la performance de l'Equipe de France à court terme, ou une visée de préparation à long terme (Paralympiades 2028-2032).

Avant publication officielle des sélections, une réunion en visio conférence de l'ensemble des sportifs du collectif France sera organisée afin de leur annoncer en première intention.

Publication des sélections

Seules les sélections nominatives (hors remplaçant.e) seront publiées sur le site de la FFCK. Cette publication rendra la sélection officielle.

Le GSOP et le comité de sélection suivant le TIN de Vaires sur Marne (mars 2024) auront lieu la semaine du 1^{er} au 7 avril 2024. Ce comité de sélection permettra la sélection pour le TQO et la coupe du monde de Szeged.

Le GSOP et le comité de sélection suivant le championnat du monde de Szeged auront lieu la semaine du 13 au 19 mai 2024. Ce comité de sélection permettra la sélection Paralympique et la sélection pour le championnat d'Europe.

Dates prévisionnelles des échéances

Championnat du Monde Paracanoë : du 9 au 12 mai 2024 à Szeged

Championnat d'Europe Paracanoë : du 14 au 16 juin 2024 à Szeged

Jeux Paralympiques Paracanoë : du 6 au 8 septembre 2024 à Vaires-sur-Marne

Autres informations

Les résultats internationaux de la saison 2024 pourront être pris en compte dans les règles de sélection 2025.

Guide des performances significatives 2024⁴

Catégories	Chrono cible à réaliser sur 200m, en seconde OR mondial	Chrono cible à réaliser sur 200m, en seconde TOP 3 mondial	Chrono cible à réaliser sur 200m, en seconde TOP 6 mondial	Chrono cible à réaliser sur 200m, en seconde TOP 12 mondial
KL3H	40.70	41.20	42.00	44.60
KL2H	41.60	42.90	44.10	48.5
KL1H	46.40	48.90	53.20	58.80
KL3F	47.20	48.70	50.20	52.00
KL2F	49.10	51.20	54.90	59.90
KL1F	52.60	54.00	56.80	62.00
VL3H	48.70	49.90	50.90	52.60
VL2H	51.70	53.60	55.00	59.50
VL3F	57.90	61.60	64.00	69.20
VL2F	57.60	61.50	63.90	70.60

⁴En conditions régulières de vent, vagues, température. Dans le cas contraire et sur la base du guide des performances significatives, une pondération pourra être proposée en fonction des résultats de nos athlètes leaders médaillés. (Chronos corrigés en fonction des conditions météorologiques)